

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

TARN-ET-GARONNE NUMÉRIQUE

Hôtel de Département
100 Boulevard Hubert Gouze
82000 MONTAUBAN

CONSEIL SYNDICAL

REUNION DU 09 AVRIL 2019

Date d'envoi de la convocation : 02 avril 2019

L'An deux mille dix-neuf et le 09 du mois d'avril (09.04.2019) à 09 heures 30 minutes, le Conseil Syndical de Tarn-et-Garonne Numérique, convoqué le 2 avril 2019, s'est assemblé en salle du Conseil, à l'Hôtel de Département de Tarn-et-Garonne, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe BESIERS, Président de Tarn-et-Garonne Numérique.

PRESENTS : 9

M. BESIERS Jean-Philippe (Président), M. DELBREIL Thierry (1^{er} Vice-Président), Mme DEBIAIS Francine (4^{ème} Vice-Présidente), Mme BOURDONCLE Catherine (Déléguée titulaire), Mme FERRERO Monique (Déléguée titulaire), M. GARRIGUES Francis (Délégué titulaire), M. JEANJEAN Claude (Délégué titulaire), M. VERIL Claude (Délégué titulaire), M. VIGOUROUX Claude (Délégué titulaire)

REPRÉSENTÉS : 4

M. ASTRUC Christian (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. BESIERS Jean-Philippe (Président)
M. BERTELLI Jean-Claude (2^{ème} Vice-Président) a donné pouvoir à Mme DEBIAIS Francine (4^{ème} Vice-Présidente)
M. MARTY Patrick (3^{ème} Vice-Président) a donné pouvoir à M. DELBREIL Thierry (1^{er} Vice-Président)
M. QUATRE Christian (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. JEANJEAN Claude (Délégué titulaire)

EXCUSÉS : 5

M. CALAFAT Alexis (Délégué titulaire), M. GARGUY Bernard (Délégué titulaire), Mme LAMERA Emeline (Déléguée titulaire), Mme NEGRE Marie-Claude (Déléguée titulaire), Mme TURELLA-BAYOL Frédérique (Déléguée titulaire)

Le Conseil syndical a désigné pour Secrétaire de séance **Mme DEBIAIS Francine**

DELIBERATION N°04/2019-07

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET ANNEXE
M4 « AMENAGEMENT NUMERIQUE »

Pour le vote du compte administratif, le conseil syndical élit son président de séance, en la personne de M. Thierry DELBREIL (1^{er} Vice-Président), qui prend la parole et présente le compte administratif.

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Pour l'exercice 2018, les résultats du compte administratif, conformes au compte de gestion du Payeur Départemental sont les suivants :

		Section d'investissement	Section d'exploitation	Total
REALISATIONS DE L'EXERCICE (Mandats et Titres)	RECETTES	1 596 296,83	357 406,75	1 953 703,58
	DEPENSES	6 298 706,20	294 891,05	6 593 597,25
RESULTAT DE L'EXERCICE		- 4 702 409,37	62 515,70	- 4 639 893,67

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	RECETTES	5 941 842,17	74 897,58
	DEPENSES		

		Section d'investissement	Section d'exploitation
RESULTAT DE CLOTURE		1 239 432,80	137 413,28

		Section d'investissement	Section d'exploitation
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	RECETTES	2 200 000,00	
	DEPENSES	3 053 433,16	

		Section d'investissement	Section d'exploitation
RESULTAT NET CUMULE AVEC LES RESTES A REALISER		385 999,64	137 413,28

a) SECTION D'EXPLOITATION

Les dépenses d'exploitation réalisées en 2018, d'un montant de **294 891,05 €**, sont réparties de la façon suivante :

- 67 921,98 € de charges à caractère général (chap 011)
- 15 000 € de charges de personnel (chap 012)
- 0,33 € d'autres charges de gestion courante (chap 65)
- 128 459,74 € de charges financières (chap 66)
- 83 509 € de dépenses d'ordre (chap 042)

Les recettes d'exploitation réalisées en 2018, d'un montant de **357 406,75 €** sont réparties de la façon suivante :

- 221 847 € de subventions d'exploitation (chap 74)
- 61 890,75 € d'autres produits de gestion courante (chap 75)
- 73 669 € de recettes d'ordre (chap 042)

a) SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement réalisées en 2018, d'un montant de **6 298 706,20 €**, sont réparties de la façon suivante :

- 508 550 € d'emprunts (chap 16)
- 260 086,35 € d'immobilisations incorporelles (chap 20)
- 10 224,67 € d'immobilisations corporelles (chap 21)
- 5 163 924,18 € d'immobilisations en cours (chap 23)
- 73 669 € de dépenses d'ordre (chap 040)
- 282 252 € d'opérations patrimoniales (chap 041)

Les recettes d'investissement réalisées en 2018, d'un montant de **1 596 296,83 €**, sont réparties de la façon suivante :

- 1 230 535,83 € de subventions d'investissement (chap 13)
- 83 509 € de recettes d'ordre (chap 040)
- 282 252 € d'opérations patrimoniales (chap 041)

Vu le Code général des collectivités territoriales pris notamment en son article L1612-12,

Vu le budget primitif 2018 du budget annexe « Aménagement Numérique » et les décisions modificatives s'y rapportant,

Vu que les écritures du Comptable (Payeur Départemental) pour l'exercice 2018 sont en concordance avec la gestion de l'ordonnateur,

Vu le compte de gestion du comptable 2018 pour le budget annexe M4 « Aménagement Numérique »,

Vu l'état des restes à réaliser 2018 sur le budget annexe M4 « Aménagement Numérique »,

Considérant que les comptes de l'exercice clos 2018 peuvent être constatés, avec mention des restes à réaliser.

Vu la note de présentation brève et synthétique annexée à la présente délibération et à la maquette budgétaire jointe, retraçant les informations financières essentielles du compte administratif 2018 du budget annexe M4 « Aménagement Numérique » ;

Le Président de Tarn-et-Garonne Numérique se retire et ne participe pas au vote.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil syndical, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le compte administratif 2018 du budget annexe M4 « Aménagement Numérique », figurant dans la maquette budgétaire ci-jointe ;
- **VOTE** les résultats de l'exercice 2018 qui sont en parfaite concordance avec ceux du compte de gestion 2018 du Payeur Départemental.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ des membres présents et représentés

Certifié exécutoire par le Vice-Président
compte-tenu de l'envoi en préfecture le
et de la publication le

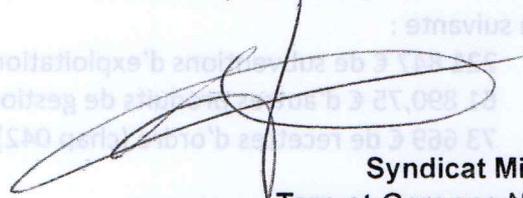
12 AVR. 2019

16 AVR. 2019

Fait à Montauban, le 10 avril 2019

Le Vice-Président,

Thierry DELBREIL



Syndicat Mixte

Tarn-et-Garonne Numérique

Hôtel du Département - 100 bd Hubert Gouze

82013 MONTAUBAN cedex

siret : 200 061 257 00016 - ape : 8411Z